



Commission sur l'avenir de l'agriculture  
et de l'agroalimentaire québécois

## Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir



**Propositions pour une agriculture durable et en santé**



Commission sur l'avenir de l'agriculture  
et de l'agroalimentaire québécois

# LA COMMISSION





Commission sur l'avenir de l'agriculture  
et de l'agroalimentaire québécois

# CRÉATION

- ➔ **Créée par décret gouvernemental, le 20 juin 2006**
- ➔ **Rapport remis au gouvernement le 31 janvier 2008, conformément à l'échéance fixée**



# MANDAT

- ➔ **État de la situation sur les enjeux et les défis**
- ➔ **Examen de l'efficacité des interventions publiques**
- ➔ **Diagnostic**
- ➔ **Des recommandations, considérant :**
  - **les attentes sociétales**
  - **la compétitivité et les revenus agricoles**
  - **la mise en valeur des potentiels régionaux**



# DÉMARCHE

- ➔ **Mise en route**
- ➔ **Consultations publiques**
  - Document de consultation
  - Tournée dans 15 régions, 27 municipalités
  - 770 présentations, 720 mémoires
  - Mandats d'études et rencontres diverses
- ➔ **Analyse des mémoires et des études**
- ➔ **Rédaction du rapport**



Commission sur l'avenir de l'agriculture  
et de l'agroalimentaire québécois

# LE RAPPORT





# ÉLÉMENTS

- ➔ **Le cœur : un RAPPORT** présentant
  - La vision
  - Les objectifs à atteindre
  - Les moyens d'y parvenir
  - Les correctifs à apporter aux politiques et aux dispositifs actuels
- ➔ **Un PLAN D'ACTION**
- ➔ **Une SYNTHÈSE** des positions exprimées



# VISION

- ➔ **Mission première de l'agriculture : nourrir les Québécois**
- ➔ **Pour une agriculture :**
  - **MULTIFONCTIONNELLE**
  - **PLURIELLE**
  - **ENTREPRENEURIALE**
  - **PROFESSIONNELLE**
  - **DURABLE**
  - **Tirant profit de son PLEIN POTENTIEL**



# DIAGNOSTIC

- ➔ **Un système qui a été conçu et bâti comme une place forte :**
  - **Système remarquablement complet et cohérent**
  - **Vision protectrice de l'agriculture élaborée dans un contexte différent de celui qui prévaut aujourd'hui**
  - **Risque de voir le système se refermer sur lui-même et de s'étouffer**

**« L'agriculture et l'agroalimentaire sont de plus en plus à l'étroit dans un système pourtant conçu pour les protéger. »**



## ➔ Des acquis et atouts À PROTÉGER

- Dispositifs pour protéger le revenu des agriculteurs
- Important soutien financier à l'agriculture
- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
- Système de mise en marché collective
- Infrastructures de formation et de recherche
- Vigoureuse industrie de la transformation
- Remarquable réseau de coopératives
- Agriculture professionnelle, moderne, hautement sécuritaire



# DIAGNOSTIC

➔ **Un système qui a besoin d'oxygène... d'être plus OUVERT :**

- aux jeunes
- aux formes nouvelles d'agriculture
- à la différenciation des produits
- aux activités complémentaires
- aux réalités des marchés

➔ **Le *statu quo* n'est pas une option.**

**« Il ne s'agit pas d'abandonner nos filets de protection, mais de les adapter. »**



Commission sur l'avenir de l'agriculture  
et de l'agroalimentaire québécois

# FAITS SAILLANTS





## ➔ Programmes en place

- Gestion de l'offre
- Programme canadien de stabilisation du revenu agricole
- Assurance récolte
- Programme québécois d'assurance stabilisation des revenus agricoles



# SOUTIEN FINANCIER - CONSTATS

## ➔ **Besoin d'un soutien financier**

- **Tous les pays développés soutiennent financièrement et autrement leur agriculture**
- **Tenir compte des particularités de notre agriculture**
- **Tenir compte des attentes collectives**



# SOUTIEN FINANCIER - CONSTATS

- ➔ **Faiblesses du système actuel (ASRA) :**
  - ne couvre pas toutes les productions
  - a versé des compensations à certaines productions pour chacune des dix dernières années
  - oriente les producteurs vers des cultures et des élevages bien déterminés
  - encourage peu l'amélioration des pratiques de gestion et d'augmentation de la productivité
  - contribue à accentuer les problèmes environnementaux



# SOUTIEN FINANCIER - CONSTATS

## ➔ Faiblesses du système actuel (ASRA) :

- compensations versées dans une forte proportion aux grandes entreprises
- concentration des compensations dans certaines régions

**« Il faut revoir les paramètres du système actuel de soutien financier. »**



## SOUTIEN FINANCIER - RECOMMANDATIONS

- ➔ **Recours systématique aux programmes canadiens**
- ➔ **Resserrement de l'ASRA pour éviter la surcompensation :**
  - **Indexer à la fois les coûts de production et les rendements**
  - **Normaliser les coûts de production en utilisant les données provenant de 75 % des entreprises les plus performantes**
  - **Plafonner le niveau de contribution et de compensations de l'ASRA**



## SOUTIEN FINANCIER - RECOMMANDATIONS

- ➔ Transformation de l'ASRA en un programme de soutien à l'entreprise agricole : un paiement annuel stable et prévisible assumé par l'État
- ➔ Application immédiate du programme aux exploitations non couvertes par l'ASRA et période de transition pour ceux qui sont inscrits au programme actuel
- ➔ Mise en place d'un programme d'aide à la transition



# MISE EN MARCHÉ - CONSTATS

- ➔ **Le regroupement des producteurs agricoles et la négociation collective des prix des produits agricoles sont toujours nécessaires**
- ➔ **Le système actuel répond souvent moins bien ou trop lentement aux possibilités de différenciation ou de valorisation des produits**
- ➔ **Il ne fait pas non plus la place qui leur revient à la dynamique des chaînes de valeur et aux circuits courts de distribution**



## MISE EN MARCHÉ - RECOMMANDATIONS

- ➔ **Maintenir les dispositifs actuellement prévus à la Loi et continuer de les utiliser pour la négociation collective des prix des produits agricoles**
- ➔ **Ouvrir la possibilité d'ententes spécifiques (et de prix plus élevés que les prix de base) pour des produits différenciés. Ces ententes seraient transparentes et sujettes à l'approbation de la régie des marchés agricoles**
- ➔ **Préciser par des critères objectifs consignés dans un règlement les conditions selon lesquelles une entente entre un acheteur et des producteurs serait considérée comme une démarche de différenciation**



## MISE EN MARCHÉ - RECOMMANDATIONS

- ➔ **Définition par le MAPAQ de ce que l'on entend par *circuits courts de distribution* et mise en place de règles de fonctionnement qui leur seraient spécifiques**
- ➔ **Les ventes de produits agricoles dans les circuits courts ne seraient pas assujetties à un office de mise en marché, mais les agriculteurs intéressés devraient s'y inscrire et lui verser les cotisations normalement prélevées lors de la vente des produits pour des fins de recherche et de développement**



# MISE EN MARCHÉ

## ➔ Et...

- pour bien camper le rôle de gardien de l'intérêt public que la Loi donne à la Régie des marchés agricoles
- pour dissiper toute crainte raisonnable de partialité de la Régie

## ➔ **Recommandations :**

- Amender la Loi pour baliser la notion d'intérêt public
- Y prévoir le mode de désignation des régisseurs



# FORMATION - CONSTATS

- ➔ **Les agriculteurs n'ont pas toujours la formation de base nécessaire à la pratique de leur profession et cette formation n'est pas systématiquement et périodiquement remise à niveau**
- ➔ **L'offre de formation est dispersée, les programmes ne sont pas tous à jour**
- ➔ **Les moyens dont disposent les institutions varient beaucoup d'une institution à l'autre**
- ➔ **On anticipe partout dans le secteur agricole et agroalimentaire de graves pénuries de main-d'œuvre**



## FORMATION - RECOMMANDATIONS

- ➔ **Faire de l'ITA une institution autonome relevant du ministre de l'agriculture mais dirigée par un conseil d'administration formé surtout de représentants du secteur et lui donner le mandat de coordonner la formation professionnelle et technique dans le secteur agricole à titre de conseiller privilégié du MELS**
- ➔ **Mettre à jour les programmes**
- ➔ **Gérer en réseau et partager les ressources**
- ➔ **Mettre en place un réseau de fermes-écoles accréditées**



## FORMATION - RECOMMANDATIONS

- ➔ **Définir le diplôme d'études collégiales ou l'équivalent comme le niveau de formation normal d'un chef d'entreprise agricole et valoriser cette formation**
- ➔ **Revoir graduellement à la hausse les exigences de formation qui donnent accès aux programmes de La Financière agricole**
- ➔ **Mettre en place une offre de formation individualisée et un programme d'incitation à la formation continue pour les agriculteurs en exercice**



## ➔ MAIN-D'ŒUVRE

- **Élaborer une stratégie d'intéressement et de sélection des travailleurs immigrants temporaires et permanents**
- **Réviser les mesures d'encadrement des travailleurs migrants saisonniers de manière à leur garantir des conditions qui respectent leurs droits**



# TERRITOIRE AGRICOLE - CONSTATS

- ➔ **Le territoire agricole : un patrimoine collectif à protéger**
- ➔ **Les décisions concernant l'inclusion ou l'exclusion de parcelles de terrain de la zone agricole doivent continuer d'être prises par un organisme administratif neutre**
- ➔ **Les objectifs de la Loi demeurent pertinents**
- ➔ **Nécessité de consolider et de raffermir les mécanismes de protection du territoire agricole dans les zones périurbaines**
- ➔ **Nécessité d'assouplir certaines règles d'application concernant les activités permises en territoire agricole**



## TERRITOIRE AGRICOLE – RECOMMANDATIONS

- ➔ **Que les demandes d'inclusion et d'exclusion continuent d'être traitées par la CPTAQ**
- ➔ **Qu'à partir de 2010, ces demandes ne puissent être traitées qu'en mode collectif dans la foulée des révisions des schémas d'aménagement et de développement : la CPTAQ n'accueillerait plus de demandes individuelles à des fins résidentielles**
- ➔ **Que les MRC se dotent d'un plan de développement de la zone agricole**



## TERRITOIRE AGRICOLE – RECOMMANDATIONS

- ➔ **Que la CPTAQ puisse établir par un règlement approuvé par le gouvernement une liste d'activités en zone verte (certains types de petites fermes, activités complémentaires à l'agriculture) qui ne nécessiteraient plus son approbation**
- ➔ **Que la CPTAQ soit autorisée à déléguer aux MRC qui lui auront soumis leur vision et leur plan de développement de la zone agricole l'application des dispositions du règlement sur les activités autorisées en zone agricole**



## ➔ Leadership du MAPAQ

- Effritement de l'expertise
- Perception d'une perte de leadership
- Réévaluation des ressources attribuées aux services de santé animale
- Rôle de TRANSAQ
- Mission alimentaire

**« Le MAPAQ doit rétablir et réaffirmer son leadership. »**



## ➔ Leadership du MAPAQ :

- Renforcement des équipes d'analyse, de prospection et d'élaboration de stratégies et valorisation de l'expertise du Ministère comme source de référence
- Mise à niveau de ressources affectées à la santé animale et à l'inspection des aliments
- Affirmation plus nette de la mission alimentaire du Ministère
- Raffermissement des partenariats et de la concertation



## ➔ Syndicalisme agricole :

- L'exclusivité de la représentation des agriculteurs a été confiée par la Loi sur les producteurs agricoles à l'organisation qui a reçu en 1972 l'adhésion d'une majorité d'agriculteurs
- La Loi ne contient aucun mécanisme pour vérifier périodiquement la volonté d'adhésion des agriculteurs
- Une situation que déplorent ceux qui voudraient pouvoir choisir leur organisme de représentation



## ➔ Syndicalisme agricole :

- Amender la Loi sur les producteurs agricoles afin de pouvoir reconnaître, sur la base de critères objectifs, une ou des associations professionnelles représentatives des producteurs agricoles
- Désigner une instance responsable d'agréeer, à partir des critères ainsi définis, les organismes pouvant représenter les agriculteurs
- Laisser les agriculteurs choisir périodiquement l'association représentative à laquelle ils veulent adhérer



# GOUVERNANCE - CONSTAT

## ➔ La Financière agricole :

- La composition et le mode de nomination des membres du conseil d'administration de La Financière agricole ne sont pas conformes aux dispositions de la loi sur la gouvernance des sociétés d'État, adoptée en décembre 2006



## ➔ La Financière agricole :

- Revoir la composition du conseil d'administration de La Financière pour le rendre conforme à la loi sur la gouvernance des sociétés d'État



# TRANSFORMATION ALIMENTAIRE – RECOMMANDATIONS

- ➔ **Mettre en place une stratégie pour accélérer les investissements des entreprises de transformation**
- ➔ **Développer un programme spécifique pour favoriser le démarrage d'entreprises de transformation et l'offrir dans toutes les régions**
- ➔ **Augmenter les crédits de fonctionnement et les budgets de transfert de TRANSAQ**
- ➔ **Mettre en place un programme pour inciter les PME de la transformation alimentaire à embaucher un diplômé universitaire spécialisé dans les procédés de transformation ou en marketing**



## **TRANSFORMATION ALIMENTAIRE – RECOMMANDATIONS**

- ➔ **Adapter les critères d'accès aux crédits d'impôt pour les entreprises qui développent de nouveaux produits**
- ➔ **Élaborer une stratégie et un plan de développement de la production de vins et d'alcools**
- ➔ **Définir et mettre en place un programme d'aide à la structuration et au développement de la filière fromagère québécoise**
- ➔ **Créer des consortiums pour identifier et développer les principaux créneaux de développement des ingrédients laitiers, des aliments fonctionnels et des produits nutraceutiques**



## **ENVIRONNEMENT – RECOMMANDATIONS**

- ➔ **Élargir les règles d'écoconditionnalité**
- ➔ **Mettre en place les dispositifs nécessaires pour que la protection de certains sites et la production de biens environnementaux puissent faire l'objet de conventions de longue durée entre les MRC et les producteurs agricoles**
- ➔ **Reconnaître concrètement l'importance des organismes de bassin versant et prendre les mesures nécessaires pour que les outils d'aménagement et de développement du territoire tiennent compte des exigences des plans directeurs de l'eau. Accorder aux organismes de bassin versant un financement adéquat**
- ➔ **Favoriser la production de biogaz à partir des rebuts agricoles et des lisiers**



# OGM - RECOMMANDATIONS

- ➔ **Renforcement du processus d'homologation**
- ➔ **Mise sur pied d'un programme de recherche et de suivi systématique des produits homologués**
- ➔ **Mise en place des dispositifs de traçabilité et d'analyse qui permettront de généraliser l'étiquetage des produits qui contiennent des organismes génétiquement modifiés**
- ➔ **Prendre les mesures nécessaires pour créer la possibilité de déterminer des zones agricoles sans OGM et de désigner des zones de contrôle, libres d'organismes génétiquement modifiés**
- ➔ **Mise en place d'un comité multidisciplinaire chargé de conseiller le gouvernement et de conseiller la population**



# AUTRES RECOMMANDATIONS

- ➔ Définition d'un plan-cadre de la recherche et de l'innovation et augmentation des ressources qui sont consacrées à la recherche
- ➔ Identification et promotion des produits québécois
- ➔ Contrôle à la frontière des produits importés
- ➔ Élaboration et mise en place de stratégies de développement spécifiques à certaines filières tenues en marge ou sous-exploitées :
  - Production biologique
  - Horticulture ornementale
  - Culture en serre



# GESTION DU CHANGEMENT

- ➔ **La vision mise de l'avant dans notre rapport se veut respectueuse des attentes des personnes et des organismes qui ont participé à nos consultations**
- ➔ **Les diagnostics que nous posons s'appuient aussi sur ce qu'on nous a dit**
- ➔ **Les plus exigeantes de nos recommandations définissent et balisent des orientations qui commandent nécessairement une concertation des acteurs et de plus longs virages**



Commission sur l'avenir de l'agriculture  
et de l'agroalimentaire québécois

# CONCLUSION

**Les voies de changement que nous recommandons d'emprunter nous semblent à la fois incontournables et porteuses d'espoir.**





Commission sur l'avenir de l'agriculture  
et de l'agroalimentaire québécois

# CONCLUSION

**« Les changements que nous préconisons comportent leur part d'incertitude et de risques. La Commission est fermement convaincue qu'il faut procéder à ces adaptations et qu'il faut le faire de manière ordonnée et progressive. Il n'y a pas de véritable alternative. Nous n'avons pas d'autre option sinon celle de laisser les changements s'imposer d'eux-mêmes, sous les effets de la conjoncture, et leur permettre de se faire dans la tension et le désordre marqués par des controverses sociales et de drames humains. »**

